



MDJJ


NEUFCHÂTEL

L'évasion



POLITIQUE DE GESTION DE CRISE

Mesures prises par la Corporation
Jeunesse l'Évasion l'Ormière
lorsqu'un.e adolescent.e est en état de
crise dans le milieu



2019



NEUFCHÂTEL
L'ÉVASION

POLITIQUE DE GESTION DE CRISE

DANS LE LOCAL

- Si la situation devient lourde pour les deux animateur.trice.s/ intervenant.e.s, appeler les préposé.e.s. **(418) 641-6263**
- Si un jeune est désorganisé, nous avons trois choix à lui offrir :
 - Venir en parler dans le bureau
 - Aller en parler dehors
 - Quitter la Maison des jeunes

S'il.elle refuse d'exécuter l'un de ces trois choix, l'un.e des animateur.trice/ intervenant.e doit s'occuper de faire sortir les autres jeunes pendant que l'autre reste avec cette personne dans la Maison des jeunes.

Celui-celle ayant fait sortir les jeunes doit désamorcer la situation et reconforter les jeunes étant maintenant à l'extérieur de local. Il-elle doit aller prévenir les préposé-e-s afin qu'ils-elles soient prêts sans toutefois intervenir tant que l'animateur.trice.s/intervenant.e.s qui discute avec le jeune à l'intérieur n'en fasse la demande.

DANS LE BUREAU

- Dès qu'un.e animateur.trice/intervenant.e fait une intervention dans le bureau, l'un des stores doit être ouvert. Il doit toujours prévenir l'autre animateur.trice.s/intervenant.e.s qu'il.elle s'apprête à faire une intervention délicate. Il est de la responsabilité de l'autre animateur.trice/intervenant.e de venir vérifier régulièrement par la fenêtre dégagée si son-sa collègue dans le bureau a besoin de support.
 - On doit faire assoir le jeune au fond du bureau de façon à ce que l'animateur.trice/intervenant.e soit le plus près de la porte. Il doit toutefois y avoir un espace libre entre le jeune et la porte pour ne pas coincer celui-ci et pour se protéger en cas de sortie rapide de la part du jeune.
 - L'animateur.trice/intervenant.e qui reste avec le groupe doit appeler les préposé-e-s pour les prévenir qu'une intervention délicate est en cours et qu'ils-elles doivent se tenir prêt-e-s. Il faut leur expliquer que si l'on rappelle une deuxième fois, c'est que nous avons besoin d'eux rapidement.
- Il est possible, de façon exceptionnelle, de dépasser l'heure de fermeture si les deux animateur.trice.s/intervenant.e.s sont d'accord.